

**Déclaration d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Non Collectif**



**Avant-Propos :**

*Avant de remplir cette déclaration, vous devez avoir vérifié auprès de votre mairie si votre propriété est éligible au raccordement au réseau public d'assainissement. Ce raccordement est obligatoire dès lors qu'un réseau collectif est présent et accessible.*

*Les professionnels intervenant dans votre projet d'assainissement non collectif (bureau d'études, fournisseur, installateur) sont tenus de vous accompagner pour compléter les parties techniques de cette déclaration (parties 3 à 8), ou de vous avoir fourni des informations suffisamment claires pour vous permettre de les remplir en autonomie.*

*Pour vous informer davantage et consulter le guide à destination des usagers, vous pouvez consulter le site officiel : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)*

## 1 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ◆ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de **PC d'une construction neuve**
  - d'une demande de **PC d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
  - de la **réhabilitation** d'une installation **sans PC demandé** (habitation existante)
  - de la **création** d'une installation **sans PC demandé** (habitation existante)
  - d'une **modification du projet** d'installation suite à une non-conformité du projet par le SPANC
- PC** = Permis de Construire

### ◆ COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (DEMANDEUR)

NOM et Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ...../...../...../...../..... Téléphone portable : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

### ◆ COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Référence cadastrale de l'habitation (section et numéro) : .....

Référence cadastrale de l'installation (section et numéro) : .....

Adresse du projet : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### ◆ CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Raison sociale : .....

Technicien (NOM Prénom) : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

## 2/ CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

### ◆ TYPE D'HABITATION

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  oui  non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  oui  non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....  
.....  
.....

L'habitation est :

Une maison individuelle

Résidence principale

Résidence secondaire

Location

Autre : .....

.....

Cas particulier

Exploitation agricole

Hôtel

Locaux commerciaux

Semi-collectif (plusieurs habitations  
raccordées à l'ANC)

Autre : .....

.....

### ◆ CAS DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Règle de base de dimensionnement :

Nombre de Pièces Principales (PP) = Nombre d'Équivalent Habitant (EH)

Selon l'article R.111-1-1 du Code de la construction et de l'habitation, une pièce principale doit :

- ✓ avoir une surface  $\geq 7 \text{ m}^2$ ;
- ✓ avoir une hauteur sous plafond  $\geq 2,30 \text{ m}$ ;
- ✓ posséder une ouverture donnant à l'air libre (fenêtre, porte...).

Combien de PP la construction compte-t-elle ? .....**PP** : .....chambre(s), .....séjour(s)  
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales \* après travaux)

Combien d'EH : .....**EH**

### ◆ CAS PARTICULIER

Différent de la règle de base de dimensionnement :

Quel est le nombre d'EH retenu ? .....**EH**

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 3/ GESTION DES EAUX (HORS EAUX USÉES)

#### ◆ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Quel mode d'alimentation :  Adduction publique  Alimentation privée

Si privée quel type :  Puits  Fontaine (captage source)  Autre : .....

#### ◆ CAPTAGE PRIVÉE

Présence d'un captage privé à proximité de l'installation ?  oui  non

N.B : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

✓ L'ouvrage est-il déclaré ?  oui  non

✓ L'eau est destinée à l'alimentation humaine ?  oui  non

N.B : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

✓ L'eau est destinée à l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui  Non

✓ La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui  Non

N.B : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

#### ◆ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES (EP)

Les EP seront évacuées indépendamment des eaux usées ?  Oui  Non

N.B : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

### 4/ CARACTÉRISTIQUES HYDROGÉOLOGIQUES DU TERRAIN

N.B. : demander au concepteur de vous aider à remplir cette partie

#### ◆ SURFACE

✓ Surface totale : ..... m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : ..... m<sup>2</sup>

✓ Pente existante :  < 5%  de 5 à 10 %  > 10 %

#### ◆ HYDROLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

✓ Terrain inondable :  oui  non  ne sais pas

✓ Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond des sondage :  oui  non

N.B : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

#### ◆ GÉOLOGIE

✓ Nature du sol :  dominante argileuse  dominante limoneuse

✓ Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  oui  non

✓ Perméabilité moyenne de la zone retenue par l'étude : K = .....mm/h

**OBSERVATIONS** (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) : .....

.....  
.....  
.....  
.....

## 5/ TYPE DE LA FILIÈRE CHOISIE ET DISTANCES RÉGLEMENTAIRE

### ◆ TYPE DE FILIÈRE

Filière **traditionnelle** (fosse + épandage) :  oui  non

Si oui, ne pas compléter la partie 6 (page 6)

Filière **agrée** (filtre compact, filtre planté ou microstation) :  oui  non

Si oui, ne pas compléter la partie 7 (page 7)

### ◆ RESPECT DES DISTANCES

#### Distances réglementaires

- 35 m d'un captage déclaré d'eau destiné à la consommation humaine
- 3 m des limites de propriété

Le dispositif déclaré respecte les distances réglementaires  oui  non

#### Distances « recommandées »

- 3 m des arbres
- 5 m de tout ouvrage fondé
- Pour dispositifs agréés voir guide d'utilisation de chaque dispositif

Le dispositif déclaré respecte les distances recommandées  oui  non

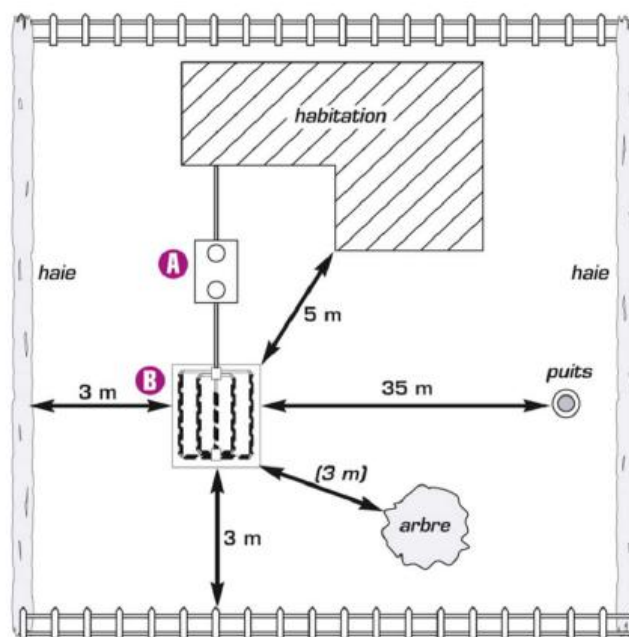
Sinon, justifier la raison :

.....

.....

.....

.....



**A** Fosses toutes eaux  
**B** Dispositif de traitement

## 6/ DESCRIPTION DE VOTRE FILIÈRE TRADITIONNELLE

### ◆ DISPOSITIFS ANNEXES

- Poste de relevage       Toilettes sèches \*

\*Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour le traitement des eaux ménagères et la destination des fèces et des urines : .....

.....  
.....  
.....

*N.B. : Selon Arrêté du 7 septembre 2009 – Article 17, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012.*

### ◆ VENTILATIONS

Primaire :  Oui     Non

Secondaire :  Oui     Non

Préciser le type d'extracteur (statique, éolien, ...), la localisation de la conduite (dans le bâti, à proximité de l'installation, le long d'un poteau, ...) :

.....  
.....  
.....

### ◆ PRÉTRAITEMENT *ou traitement primaire*

- Regard de collecte (arrivée des eaux brutes) ou d'un té de visite en amont de la fosse

*N.B. : dispositif fortement conseillé, au plus proche de la maison pour le contrôle visuel et l'entretien.*

- Bac à graisse ou bac dégraisseur     200 litres (eaux de cuisine seules)     500 litres (toutes eaux ménagères)

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

- Fosse septique      Volume : ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : 1,5m<sup>3</sup> minimum et seulement en cas de réhabilitation de l'existant avec la présence d'un bac dégraisseur*

- Fosse toutes eaux      Volume : ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : 3m<sup>3</sup> minimum. Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

- Pré filtre (décolloïdeur)      Volume : ..... m<sup>3</sup>, intégré à la fosse ?     oui     non

### ◆ TRAITEMENT *ou traitement secondaire*

- Tranchées d'épandage

Longueur = .....m soit ..... tranchée(s) x .....m    Profondeur = .....m    Largeur = .....m

- Lit d'épandage

Longueur = .....m soit ..... drains

Dimensions du lit : Longueur = .....m, Largeur = .....m, Profondeur = .....m

- Filtre à sable vertical non drainé

*N.B. : Quand le sol présente une perméabilité supérieure à 500mm/h*

Longueur = .....m, Largeur = .....m, Épaisseur sable = .....m, Profondeur total = .....m

Nombre de drains : .....

- Filtre à sable vertical drainé

*N.B. : Quand le sol présente une perméabilité inférieure à 15mm/h*

Longueur = .....m, Largeur = .....m, Épaisseur sable = .....m, Profondeur total = .....m,

Nombre de drains : .....

- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

*N.B. : 5PP maxi. Placé à l'aval d'une fosse toutes eaux de 5m<sup>3</sup>*

Longueur = .....m, Largeur = .....m, Épaisseur massif = .....m, Profondeur total = .....m,

Nombre de drains : ..... Fournisseur : .....

## 7/ DESCRIPTION DE VOTRE FILIÈRE AGRÉÉE

### ◆ TYPE DE FILIÈRE

- Filtre compact
- Filtre planté
- Microstation

Numéro national d'agrément : .....

Titulaire de l'agrément : .....

Dénomination commerciale : .....

.....

Modèle : .....

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : ..... **EH**

### ◆ DISPOSITIF ANNEXES ÉVENTUELS

- Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : ..... Litres

- Pompe ou système de relevage

Volume du poste : ..... Litres

Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

### ◆ MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX

- Infiltration dans le sol (*si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h*)

- Tranchées d'infiltration *Longueur = .....m, soit .....tranchée(s) x .....m, Profondeur = .....m*

- Lit d'infiltration *Dimensions du lit : Longueur = .....m, soit ..... drains, Largeur = .....m, profondeur = .....m*

- Tunnel d'infiltration *Longueur totale = .....m, soit .....tranchée(s) x .....m, Nombre de tunnel = .....m, Marque = .....*

- Rejet direct au milieu hydraulique superficiel (*autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur obligatoire, l'étude doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau*)

- Fossé existant

Type d'exutoire du fossé : .....

Propriétaire / gestionnaire : .....

- Cours d'eau, mare, étang,...

Nom de l'exutoire : .....

Propriétaire / gestionnaire : .....

- Puits d'infiltration (*si aucune des solutions précédentes ne peut être mise en œuvre, étude hydrogéologique spécifique*)

## 8/ PIÈCES À JOINDRE À LA DÉCLARATION ET ENGAGEMENT

◆ Copie de l'étude de sol et de filière de définition de dimensionnement et d'implantation de filière incluant :

- ✓ Plan de situation au 1/25 000
- ✓ Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- ✓ Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)

◆ L'accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)

◆ Dernier contrôle de bon fonctionnement du SPANC dans le cadre d'une réhabilitation

◆ ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE :

- ✓ Informer le SPANC de toute modification de son projet;
- ✓ Réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable de conception du SPANC;
- ✓ Informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC
- ✓ Ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- ✓ Assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément à la réglementation et au guide d'entretien pour les filières agréées ;
- ✓ Réaliser les travaux conformément à la réglementation, la DTU64.1 (règles de l'art) et le guide de pose (filières agréées) dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux
- ✓ Assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées)
- ✓ S'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : ....., le .....

Signature :